

SARKO TONY...

Si on comprend bien ce qui se passe, actuellement, à l'OTAN, Georges Bush va disposer, en la personne du «Président de la République Française» d'un nouveau subsidiaire.

On est en droit de s'interroger sur ce qui pousse Nicolas le Petit à rompre ainsi avec la politique voulue et mise en œuvre par De Gaulle.

Peut-être est-il à la recherche d'une légitimité?... Dans ce cas, de toute évidence, elle ne serait pas de même nature que celle dont se prévalait le général: il est vrai que, lui, avait «une certaine idée de la France».

Chez SARKO, il ne s'agit pas «d'internationalisme» mais bel et bien de «cosmopolitisme».

On pourra, toutefois, noter que sa subordination à l'impérialisme américain n'est pas, nécessairement de nature à réjouir les européistes de Bruxelles... C'est toujours ça de pris!

Mais qu'on ne s'y trompe pas! Pour autant, Nicolas ne va pas mettre une sourdine à l'offensive, tous azimuts, dictée par Bruxelles, contre les acquis sociaux et politiques obtenus en France, par des décennies d'action syndicale et politique.

Mieux, comme il lui faut bien se faire pardonner ses quelques écarts idéologiques, il lui va falloir, obligatoirement, en rajouter et aggraver l'expression du mépris dans lequel il tient le bon peuple de France!

Nos salaires et nos retraites vont continuer à être les seuls «variables d'ajustement» rendus nécessaires par les exigences du capitalisme financier international et la politique monétaire voulue et mise en œuvre par les européistes.

Mais soyons lucides: notamment, en France, SARKO ne saurait être tenu pour seul responsable. Sa politique serait impossible à mettre en œuvre sans l'appui (direct ou indirect) des appareils politiques et syndicaux qui prétendent s'exprimer en notre nom et qui sont, il est vrai, largement noyautés par les «missionnaires» de sa «sainteté» Benoit XVI.

La démarche suicidaire des «dirigeants» d'organisations «se réclamant de la classe ouvrière» est d'autant plus incompréhensible qu'il est historiquement avéré qu'elle conduit à leur destruction pure et simple.

Et pourtant ...Nos partisans de la «real-politik» devrait constater que partout, dans le monde, la lutte des classes soi-disant dépassée continue à se manifester, parfois, avec une rare violence. Mais, il est vrai que chacun est libre de choisir son camp!

Qui vivra verra!

Alexandre HEBERT

Prix Charlemagne: Sarkozy salue Merkel

FIGARO 23.04.08; Europe: *“Nicolas Sarkozy prononcera le discours traditionnel pour la remise du prix Charlemagne à Angela Merkel, lauréate 2008, le 1er mai prochain à Aix-la-Chapelle. Une occasion de mettre en exergue la bonne relation franco-allemande, que les deux pays ont voulu démontrer au sommet de Hanovre début mars, même si les sujets de friction ne manquent pas: l'indépendance de la Banque centrale européenne ou le projet d'Union pour la Méditerranée, cher à Nicolas Sarkozy mais qui, pour l'instant, génère plus de doute que d'adhésion au sein de l'Union européenne”.*

Après la Légion Charlemagne qui combattit naguère au côté des troupes allemandes sur le front russe... voici le Prix Charlemagne! A quand la réhabilitation d'Adolf?

A.H.

DANS LE MONDE SYNDICAL: LA SAINTE FAMILLE...

Ce numéro de l'*ANARCHO-SYNDICALISTE* est largement consacré à ce qui se passe dans le monde syndical.

L'histoire nous a appris que l'existence de syndicats authentiques et indépendants est incompatible avec les institutions totalitaires fussent-elles «à visage humain». Mais si l'histoire a une fâcheuse tendance à se reproduire, ce n'est pas, nécessairement, d'une manière identique. Les politiques mises en oeuvre dans le Portugal de Salazare, dans l'Italie fasciste, dans l'Espagne franquiste, dans l'Allemagne national-socialiste ou dans la Russie stalinienne, si elles ont un fonds commun, n'en présentent pas moins des différences dans la forme. C'est ce qu'ont bien compris les staliniens qui ont, il est vrai, une longue expérience de la collaboration et de l'intégration aux institutions des états totalitaires. Dans ces conditions, il est bien normal qu'ils soient parmi les premiers à comprendre la nature de la «révolution» qui se déroule sous nos yeux et à se disposer en conséquence. C'est ainsi qu'ils ont compris que le syndicat ou le parti unique nécessaire à la bonne marche des institutions totalitaires prendront, dans la France du XXIème siècle un visage particulier.

Alors, ils ont inventé le «syndicalisme rassemblé» qu'un «président» venu d'ailleurs et qu'on persiste, on ne sait trop pourquoi à baptiser «de la République Française» s'évertue à mettre en place tout en tenant compte des différentes «sensibilités» qui se disputent l'exercice du pouvoir.

Et cela donne cette trouvaille géniale du «syndicalisme rassemblé» sous la houlette de «nos staliniens» et des «chrétiens» et sous l'étroit contrôle de la bureaucratie de Bruxelles, elle-même, rassemblée dans la C.E.S. et la C.S.I.

Pas étonnant si, dans ces conditions, nous assistons au triomphe de la «propagandastaffel» autrement dit en français de la propagande d'état. Au nationalisme devenu caduc se substitue le «cosmopolitisme» et «l'universalisme». Et, aujourd'hui, les clercs autrement dit les pseudos intellectuels (dont Julien Benda, avait naguère, dénoncé la «trahison») qui sévissent, notamment dans les médias, s'évertuent, en dépit des réalités, de nous faire avaler la nouvelle idéologie (la pensée unique!) sensée faciliter l'exercice du pouvoir aux grands de ce monde.

Et c'est ainsi, qu'entre autres, on voit se développer ce que certains appellent l'idéologie de la «compassion»: Aimez-vous les uns les autres!.. L'amour de la nature voulue par Dieu est prêchée par les écolos de droite ou de gauche et une forme «d'humanitarisme» à en vomir nous est proposée par des associations caritatives dont le principal mérite est de permettre à leurs «animateurs» d'échapper au drame du chômage! Sans parler des initiatives des «Reporters sans frontières» apôtre à la fois du «droit d'ingérence» et de celui «des Peuples à disposer d'eux-mêmes» chers au «French Doctor» promu, par la grâce divine, ministre de Nicolas premier. Ainsi va le monde et il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, on nous ressorte les thèmes de la propagande nationale-socialiste pour la «neue Europa» ou le «neue ordnung» autrement dit la «nouvelle Europe» et «le nouvel ordre mondial».

Mais, malheureusement, pour les idéologues de droite, de gauche, d'extrême gauche et de la gauche de l'extrême gauche, les travailleurs et les peuples voient leurs conditions d'existence (qui conditionnent leur conscience) se dégrader un peu plus chaque jour. Et n'en déplaise à la «Sainte Famille», la lutte des classes continue et risque même de se radicaliser. Et il est probable qu'on verra ressurgir le vieux mot d'ordre: «Ni Dieu ni Maître».

En tout cas, dans la C.G.T.F.O. qui ambitionnait selon le propos de son premier secrétaire général, Robert Bothereau, de «continuer la C.G.T.» nombreux sont les militants qui demeurent fidèles aux traditions du mouvement ouvrier et rejettent les tutelles des partis politiques de gauche ou «d'extrême gauche», comme en témoigne les débats houleux du dernier «Comité Confédéral» de la C.G.T.F.O. qui s'est tenu à Biarritz les 14 et 15 février 2008, et, au cours duquel comme l'exige la tradition démocratique de la CGTFO, les membres du CCN ont pu librement s'exprimer à la tribune.

Selon le décompte établi par nos camarades: sur 65 interventions, 32 (28 UD et 4 FD) se sont prononcées contre l'orientation confédérale et 19 (9 UD et 10 FD) se sont prononcées pour.

Pour servir à l'histoire, nous publions quelques extraits de ces débats qui préfigurent des affrontements à venir.

Alexandre HEBERT.

PÉGUY: VRAI CATHO ... FAUX SOCIALISTE...

Décidément, SARKO cherche à se donner une légitimité. Il multiplie les signes de croix et *le Figaro* nous apprend que:

«L'Élysée cherche une personnalité «consensuelle» dont les cendres pourraient être transférées au Panthéon en 2009. Parmi les grands hommes (et femmes): Olympe de Gouges, Jules Michelet, Marc Bloch, Georges Mandel ou Charles Péguy, socialiste et chrétien, dont la panthéonisation coïnciderait avec le 90ème anniversaire de l'armistice de 1918».

(Le Figaro Magazine - 5 avril 2008)

EXTRAIT DU RAPPORT INTRODUCTIF DE JEAN-CLAUDE MAILLY ⁽¹⁾

Le mur de Berlin est tombé ...

Certes les choses ont changé, le mur de Berlin est tombé, mais le règne sans partage de l'économie de marché, l'absence de toute réflexion critique de la part des partis politiques en situation de gouverner sur le tout économique nous place dans une situation tout aussi critique quant à l'indépendance du mouvement syndical et ouvrier, j'y reviendrai tout à l'heure.

Mais tout d'abord je voudrais faire une mise au point: je ne peux qu'applaudir tout à l'heure pour l'accord du 11 janvier sur le marché du travail que le bureau confédéral, ce qui a toujours été de sa responsabilité, a décidé de signer.

Je donnerai ou redonnerai les arguments qui ont pesé en faveur de la signature.

Mes chers camarades, je conçois parfaitement que des camarades viennent me dire qu'ils sont réticents sur cette signature, je conçois parfaitement qu'ils puissent être contre le fait d'avoir signé, je conçois parfaitement qu'on dise «*moi, je ne l'aurais pas signé*» je conçois aussi, vous le comprendrez, que des camarades soit pour.

Entre nous, mes chers camarades, cela a toujours été ainsi. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que quand on ne signe pas, il n'y a pas de débat et que c'est, peut-être, apparemment, plus confortable, mais ne plus signer pour ce motif, mes chers camarades, ce serait non conforme à notre conception de l'indépendance, non conforme à notre rôle et pour tout dire suicidaire.

C'est donc le droit de ces camarades de penser, ils ont le droit de le dire et de défendre leur point de vue comme ceux qui sont d'accord d'ailleurs, parce que sinon on ne serait plus à Force Ouvrière et pour paraphraser Voltaire, je dirais que je me battrais le cas échéant, pour qu'ils aient ce droit.

Pour la diplomatie secrète:

Mais mes chers camarades, ce qui n'est pas acceptable, c'est qu'une structure de l'organisation, que ce soit une UD ou une fédération, s'épanche publiquement, à l'extérieur de la confédération, dans les médias, contre la confédération.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est que certaines prises de position d'union départementale ou de fédération, soient collationnées sur un blog, qui au passage utilise l'acronyme FO pour Free Opinion, ce qui porte à confusion.

Secrétaire général de la Confédération, je suis avec le bureau confédéral, garant de l'unité de la Confédération. Nous ne pouvons alors pas accepter qu'on communique à l'extérieur pour dénoler la confédération. Mes chers camarades, pouvons-nous accepter qu'une structure s'adresse aux autres membres du CCN non seulement pour éreinter la confédération mais pour s'y substituer dans les analyses y compris juridiques, comme si notre politique c'était une affaire de cabinets et de juristes?

(1) Les sous-titres sont de la rédaction de l'*Anarcho-syndicaliste*.

Ma réponse est non, jamais le bureau confédéral ne s'est permis de s'adresser directement au syndicat d'une UD ou d'une fédé contre cette UD ou cette fédération parce que nous sommes respectueux de la démocratie mais encore faut-il que ce respect soit réciproque.

Que quelques camarades aient la certitude qu'ils seraient investis de je ne sais quelle mission, de gardiens du temple, des principes fondateurs du syndicalisme ouvrier authentique, me laisse perplexe, pour ne pas dire plus.

Ni dieu ni maître, ni vérités révélées, ni Temple:

Nous sommes à FO, mes chers camarades, il n'y a ni dieu ni maître, ni vérités révélées, ni Temple car je suis désolé, même si nos statuts prévoient l'autonomie de gestion de nos structures au plan administratif, prévoient le fédéralisme, ils ne stipulent nulle part l'autonomie politique.

Je passe sur les différents noms d'oiseau dont moi-même et le bureau confédéral ou un assistant confédéral ont été affublés: c'est la vie. Il paraît même mes chers camarades, que des têtes vont tomber, et bien moi je vous dis que je ne serai pas où les têtes tombent, nous n'avons jamais fonctionné comme cela, fort heureusement, mais j'appelle tout simplement les quelques camarades qui se sont reconnus à garder les pieds sur terre et à bien réfléchir à ce qu'ils disent et font.

La ligne rouge, la seule que je connaisse c'est le respect de nos statuts et l'intégrité de l'organisation. Le respect de nos statuts c'est aussi rappeler que le rôle des UD est aussi de *«prendre en main toutes les questions et tous les problèmes généraux inter-corporatifs et sociaux dans le cadre du département»* article 26.

Le respect des statuts c'est aussi de dire que *«les UD procèdent à la diffusion du matériel de propagande édité par la confédération, préparer des réunions des démonstrations ouvrière des tournées de propagande actions décidées par celle-ci»* (art 28).

Bien sûr mes chers camarades, il y a le droit de critique, la libre parole, mais dans le cadre de nos instances, pas à l'extérieur car si l'on règle ses comptes dans les blogs, dans les journaux locaux sur la confédération générale, sur la trahison du bureau confédéral, que sais-je encore, on alimente soi-même le doute et les questions des camarades. Encore une fois dans quel but?

Pourquoi brandir tel ou tel courriel ou l'édition reçue de camarades qui ne comprennent plus? Ça n'est pas très sérieux mes chers camarades, je ne peux comprendre qu'on soit contre l'accord, je le redis et encore mieux, que l'on soit pour comme je l'ai dit tout de suite, j'y reviendrai.

Diviser l'organisation?

Ce que je ne peux admettre c'est qu'on utilise un débat contre l'organisation, pour diviser l'organisation, pour établir une coupure visible dans nos rangs, quand je dis visible c'est par l'extérieur bien entendu, dans le CCN nous savons tous à quoi nous en tenir.

Je peux comprendre également que le tempo de la signature ait pu prendre des camarades de vitesse le vendredi 11 janvier la séance s'est terminée tard, bien après d'ailleurs les annonces de la CGT faites pour qu'elles tombait au journal de 20 heures. J'ai attendu avec d'autres membres du bureau confédéral le camarade Stéphane LARDY à mon bureau avenue du Maine. Il est venu nous exposer l'état du texte final. Au passage et j'en suis désolé pour un hebdomadaire satirique, je n'ai donné aucune consigne de signature ou de non signature à Stéphane LARDY.

En quoi cela aurait-il été nécessaire? Le texte n'était soumis à signature, il fallait d'abord voir où on en était.

Et Stéphane a préparé la communication au bureau confédéral, et qui, l'après-midi du lundi 14 janvier, a délibéré et décidé qu'il fallait signer.

Je comprends que cette journée était longue pour les camarades dans les UD ou les syndicats, soumis qu'ils étaient au pilonnage des médias sur la soi-disant flexi-sécurité à la française

Ça je le comprends et si d'ailleurs je devais reconsidérer les choses, rejouer la partie en quelque sorte, je pense que nous aurions dû faire le bureau confédéral le dimanche pour pouvoir lancer notre communication aux structures.

INTERVENTION DE MARC HÉBERT (U.D.29)...

Mes chers camarades, je vous adresse le salut fraternel de l'union départementale du Finistère. Je veux simplement faire une petite mise au point: j'ai demandé la parole ce matin, je pensais que dans notre CCN la parole était libre, qu'elle pouvait circuler et que lorsqu'on la demandait, selon les formes accoutumées, l'on pouvait l'obtenir. Je constate que non!

Je passe au point suivant. Notre camarade secrétaire général nous a rappelé quelques règles de fonctionnement puisqu'il s'est inspiré des statuts, il a fait état des articles 26 et 27. Je rappelle que les unions départementales ne sont pas des subsidiaires de la confédération et que dans ces articles là, (si vous avez les statuts sous les yeux, regardez-les), nous sommes, bien entendu, chargés d'appliquer les décisions des congrès confédéraux.

Or précisément en l'occurrence, l'accord qui a été signé nous semble en contradiction complète avec les résolutions des congrès confédéraux. Donc non seulement je conteste et je combats cet accord mais je continuerai à le combattre. Je continuerai à le combattre à l'intérieur. Car il est facile lorsque l'on reçoit des mails, et je ne suis pas le seul à avoir fait l'objet de cette diversion, d'avoir un renvoi vers la presse et extérioriser pour diaboliser celui qui en est fauteur initial. Mais je dirai que, quand même, la première violation de la règle vient du bureau confédéral qui, lui-même, a décidé à 17h de faire une conférence de presse sans avoir pris la peine de réunir et de consulter la commission exécutive confédérale. Et là je rappellerai les statuts confédéraux également comme l'a fait le secrétaire général.

Le bureau de la confédération et la commission exécutive confédérale n'ont absolument aucun pouvoir de par les statuts. Cela peut paraître choquant, mais analysez les statuts de la confédération et vous verrez que la seule instance qui a le pouvoir de décision c'est le CCN et le congrès. Je passerai la liste des articles. Le seul pouvoir prévu dans nos statuts pour le secrétaire général explicitement noté c'est la représentation en justice.

Donc je considère mes camarades, et quand je dis: je, c'est au nom de la CE de l'U.D. et je vous prie de considérer aussi au nom d'une très grande partie de nos syndicats du Finistère, qui se sont manifestés contre cette décision de signature non seulement sur la forme mais aussi sur le fond. Je vais vous dire une chose: ce matin je demandais à ce que soit mis à l'ordre du jour la discussion sur l'accord pour qu'elle soit débattue et que l'on procède à un vote sur la forme et sur le fond sur la signature de cet accord.

Et je vais vous donner un argument juridique puisque le secrétaire général a voulu se placer sur ce terrain là. L'article 39 de nos statuts prévoit qu'en cas de violation des statuts confédéraux, et bien, nous puissions saisir cette commission (de l'article 39). J'ai le regret mes chers camarades, de vous faire savoir, si vous n'y avez pas porté attention, que cette commission article 39 n'a pas été élue au dernier congrès. C'est donc le CCN qui en dernier ressort doit être saisi de cette demande et je la formule. Je formule cette demande au titre de l'article 39 pour qu'il soit statué, décidé, et voté, sur le fond et sur la forme, de la ratification de l'accord de modernisation du marché du travail.

Sur le fond de cet accord je me mets en opposition totale et complète avec les déclarations de nos camarades du bureau confédéral.

Je vous prie de croire mes chers camarades que ça n'est pas facile de faire l'analyse et de dire que la confédération s'est trompée et nous embarque dans une galère. Je vais vous dire pourquoi: parce que d'un côté bien entendu, parce que l'on critique, mais la critique c'est aussi l'essence de la démocratie, sans débat, sans opposition nous changeons de régime. Quand on ne débat plus, quand on ne s'engueule plus, quand on ne polémique plus entre nous: ça veut dire qu'on n'est plus en démocratie.

Or, je revendique pour Force Ouvrière, le droit à la démocratie, au débat, à l'opposition des idées et à boire un verre à la fin quand tout est passé. Donc mes camarades, oui ça c'est important, ne rien dire c'est pire que tout parce que croyez-vous que les camarades ne sont pas conscients de ce qui va leur arriver? Croyez-vous que la limitation d'accès aux conseils des prud'hommes va passer inaperçue? Pensez-vous que le contrat de mission à durée déterminée est déjà passé inaperçu?

Les camarades ne sont pas dingos, vous savez il n'y a pas que Sarkozy, il n'y a pas que les autres organisations syndicales, il y a les adhérents, les militants qui ont une tête et qui réfléchissent. Et qui viennent nous dire «*mais c'est quoi?*», qu'est ce que ça veut dire qu'il faudra écrire au conseil des prud'hommes? Qu'est-ce que ça veut dire que ça va être entériné le consentement mutuel devant

l'administration du travail dont on sait pertinemment qu'il n'y a pas les effectifs ? Ceux ou celles d'entre vous qui saisissent l'inspection du travail pour faire relever un procès verbal: vous y arrivez facilement? Vous avez des contrôleurs disponibles? Non, vous ne les avez pas!

Mais la difficulté de cet accord c'est qu'à partir du moment où c'est homologué, et je ne suis pas le seul à le dire, des experts, des militants d'autres organisations syndicales, des juristes aussi en parlent et s'inquiètent parce que la procédure qu'il faudra faire pour casser le consentement mutuel c'est une procédure administrative et pour celles et ceux qui ont fait une seule fois dans leur vie, une procédure administrative ils savent le plaisir que cela procure, les délais que cela procure, c'est pas une garantie, c'est un enterrement de 1ère classe. Avec les délais recours de 15 jours, avez-vous imaginé ce que cela voulait dire lorsque l'on est victime d'un harcèlement moral ou sexuel dans une entreprise, qu'on est stressé, qu'on n'en peut plus, qu'on marche sous Prozac ou sous Lexomil, et que l'on va vous présenter, comme solution de sortie, la rupture par consentement mutuel au-dessous de vos garanties et de vos droits?

J'ai eu hier un appel parce que déjà ça commence à se pratiquer dans les entreprises ce consentement mutuel, même si avant il y avait les licenciements pour faute. Je vous rappelle, mes chers camarades, que la différence entre le licenciement par consentement mutuel et le licenciement pour faute grave, voire la démission, c'est une chose essentielle qu'on ne vous dit pas, qu'on vous cache, c'est que le délai de recours est de 5 ans. Le délai de recours devant une démission, pour revenir dessus, est de 5 ans, là tu as 15 jours. Et vous aurez le reçu pour solde de tout compte. C'est une bataille de 20 ans pour les militants qui ont travaillé juridiquement sur ce sujet. C'est 20 ans en arrière. Alors je pourrais détailler sur le fond du dossier. Je considère qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation extrêmement dramatique parce que la CGT a vendu les régimes spéciaux de retraite à pas cher. C'est fait elle a payé son écot et entre nous, mes camarades, à part les militants syndicalistes et ceux qui subissaient en direct cette contre-réforme et qui ont fait un combat courageux mais perdu d'avance, Thibault appelant à la reprise avant le début de la grève, et bien cette suppression n'a pas soulevé les foules, 80% de la population et des salariés s'en foutaient comme de l'an 40. C'est passé en pertes et profits. Aujourd'hui la CGT se refait une virginité, elle se refait une virginité avec l'accord du gouvernement et de Mr Sarkozy, c'est dans le deal.

Le président de séance: *"Je te demande de conclure, Marc"*. Donc je vais terminer puisqu'il faut conclure. Le président de séance: *"Je te l'ai dit tout à l'heure, il y a un temps de 6 minutes par camarade et par souci d'équité"*. Marc Hébert: *"Mon camarade, je préfère l'égalité à l'équité..."*

Je dis simplement que la possibilité que l'on a offerte à la CGT, on va se la repasser en tournante et le pire c'est que j'ai entendu des camarades me dire avant la signature: *"T'inquiète Marc, on va signer, la CFDT va signer mais, à la fin de la semaine la CGT aussi"*. Ils nous prenaient pour des billes (bis). Il faut bien qu'il y ait une opposition à la politique actuelle confédérale, heu, gouvernementale, à la politique gouvernementale (*rire dans la salle*) et cette politique là, c'est la CGT qui va la jouer.

Et nous, on va se retrouver entre 2 feux, entre la CFDT qui est une couleuvre qui avale toutes les couleuvres, quelle que soit la grosseur, et la CGT qui va se présenter comme étant la vierge lavée de toute souillure et la vraie représentante de la classe ouvrière. Et si je le dis, c'est qu'aujourd'hui nous avons une responsabilité importante. Il faut le dire entre nous, débattre. Il faut le dire, si c'est le moment, si la procédure a été respectée et si l'accord est bon. Il faut prendre ses responsabilités sans état d'âme comme le secrétaire général fa fait.

Merci mes camarades.

INTERVENTION DE JEAN THIRLAND (U.D.56)

Mes Camarades, je salue fraternellement, les membres du Comité Confédéral National. Mon intervention sera condensée.

J'apporte mon soutien, sans réserve, à l'intervention faite par Marc HEBERT, ce matin à cette tribune.

Cela fait 25 ans, que je participe aux travaux des CCN de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Avec nombre de Camarades, nous avons traversé des grains, avec de forts vents contraires.

Nous étions sur le pont, pour maintenir le cap de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière. Les CCN de ces périodes, évitaient bien des discussions de fond, et nous devions nous contenter de résolutions à minima. Sur l'accord interprofessionnel, je ne continuerai pas la polémique.

Les explications du Secrétaire Général, dans son rapport d'activité, présenté au nom du Bureau Confédéral ne m'ont pas convaincu.

La résolution de la Commission Administrative de l'Union Départementale du Morbihan dont je suis porteur ne peut être modifiée. Elle se résume en trois points:

- Refuse le chantage imposé par le gouvernement aux organisations syndicales d'imposer par une loi si un accord n'était pas signé à une date butoir;
- Considère comme un déni de démocratie la signature précipitée de l'accord par le bureau confédéral contrairement aux traditions démocratiques de consultation préalable des instances;
- Refuse le contenu de régression de cet accord sur nombre de points, que ne compensent pas quelques dispositions positives, contraire aux résolutions adoptées par le récent Congrès Confédéral de Lille.

Cette résolution n'a pas pour objectif de fragiliser l'organisation, d'y mettre le feu ou de créer je ne sais quelle opposition. Les militants et les militantes de l'organisation se revendiquent des femmes et des hommes libres dans une organisation syndicale libre, comme Marc Blondel aimait à le rappeler.

Par contre, elles et ils, considèrent avoir été dépossédés de leur droit aux débats sur un accord interprofessionnel qui, dans son contenu, met un coup de canif dans les résolutions adoptées au Congrès de Lille. Sur les dossiers chauds, en cours ou à venir, ils veulent pouvoir conserver leur confiance au bureau confédéral. En conséquence, ils attendent du secrétaire général de la Confédération et du bureau, des réponses et des signaux forts pour l'avenir, qui leur permettent de conserver cette confiance. La référence à la démocratie, aux débats démocratiques, ne sont pas la propriété des seuls camarades du bureau confédéral, ou d'une soi-disant majorité dans le C.C.N. Je ne peux accepter d'être catalogué de vouloir casser la baraque. Si vérité existe, elle n'est pas non plus réservée aux membres du bureau confédéral. Si je me l'attribue, je la déclinerai selon Schopenhauer: *«Toute vérité franchie trois étapes: d'abord elle est ridiculisée, ensuite elle subit une forte opposition, puis elle est considérée comme ayant toujours été évidente»*. Je vous demande, mes camarades du bureau confédéral, de méditer sur cette citation.

L'action syndicale directe, doit se diriger contre le gouvernement et le patronat sur la base de nos revendications du Congrès de Lille. C'est à partir de cette orientation que les travailleurs nous rejoindront, que nous développerons l'organisation et gagnerons les élections prud'homales. J'ai apprécié l'intervention de François Chaintron sur la laïcité et y souscris pleinement. Vive la Confédération Générale du Travail, Vive la Sociale, à bas la Calotte.

INTERVENTION (EXTRAITS) D'ERIC LE COURTOIS (U.D.22)...

Je vous apporte le salut fraternel de l'UD CGT-FO du 22. Les travailleurs sont en danger, depuis la fin des 30 glorieuses, jamais la lutte des classes n'a été si violente et si inversée. Les capitalistes sont de plus en plus agressifs, ils utilisent et se financent tous les paravents de la fausse démocratie pour le libéralisme. La fausse démocratie qui peut se reconnaître sous les vocables de société civile ou d'ONG et cette panoplie d'experts qui représentent on ne sait qui, qui sont bien sur de tous les Grenelles et de tous les loobing qui officient auprès des gouvernements ou de Bruxelles. Evidemment, chers camarades ils n'oeuvrent pas pour les intérêts de la classe ouvrière.

Nous constatons que jamais les revenus des grands patrons n'ont été si élevés, et cela sans aucune règle, tandis que la paupérisation des travailleurs elle, est de plus en plus méthodiquement organisée, *«taux de chômage, blocage des salaires, des indices, etc»*...

La méthode, c'est la subsidiarité et puisque que nous nous opposons à toutes les formes de démantèlement et que nous en dénonçons les processus, notre syndicalisme libre et indépendant est en danger, camarades. Dans ce contexte, le texte sur la modernisation du marché du travail et la signature de

notre organisation, le 11 janvier dernier ont entraîné de fortes réactions de nos camarades à la base de notre organisation, et également une réelle incompréhension...

L'engagement interpro a été impressionnant depuis le mouvement de grève du 18 octobre. Et c'est sur ces positions revendicatives, sur nos revendications, nos résolutions que la confiance des syndiqués et des salariés se construit au jour le jour dans l'UD.

Aussi face au texte sur la modernisation, les réactions, les questions des camarades ont été d'autant plus vives que rien ne nous laissait envisager la signature de notre organisation. Je précise que l'agro-alimentaire est le secteur dominant dans le 22, les petits salaires et les conditions de travail difficiles y sont monnaie courante, et malgré la qualité de vie des côtes du nord de Bretagne, nous connaissons la pauvreté et la précarité, et le nombre important d'intérimaires en est d'ailleurs révélateur. Et tout ce qui précarise plus les travailleurs entraîne des réactions...

Oui, le débat dans la CE des Côtes d'Armor a été plus qu'animé et le texte sur la modernisation a été plus que critiqué et discuté tant sur le fond que sur la forme d'où la résolution de notre CE transmise à Jean Claude. Les attaques sont multiples contre les travailleurs et contre leur organisation syndicale: la mise en cause de la loi de 1884, avec en perspective le financement des syndicats comme des partis politiques, ce n'est ni plus ni moins qu'une mise sous tutelle.

Cela est bien évidemment en lien avec la question de la représentativité.

Les syndicats du OUI NON que sont la CFDT et la CGT sont unis dans la même stratégie qui est la même depuis toujours, celle d'être les seules organisations représentatives, dont l'objectif est d'être cogestionnaires.

C'est la politique permanente du communisme et du clergé, même si les lignes ont dans l'apparence sensiblement bougé ne nous y trompons pas, leur ligne politique, leur méthode, restent inchangées et ils ne sont pas du côté de la défense des travailleurs, ils veulent, être les cogestionnaires du pouvoir c'est tout. Tandis que nous camarade, notre mandat est uniquement la défense des intérêts individuels et collectifs des travailleurs et de la classe ouvrière... Je ne crois pas que lorsque nous remontons au CCN les questions qui font critiques, nous soyons ou ayons la prétention d'être les gardiens du temple mais simplement des camarades attaché à la démocratie de notre organisation dans l'esprit et les valeurs de la résolution d'Amiens...

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION D'Y. PERROTTE (UD 50) AN C.C.N. DE LA CGTFO - FÉVRIER 2008 - BIARRITZ ...

Explication de la signature compliquée; circulaires confédérales incomplètes ou peu sincères; «*Quand on veut expliquer l'inexplicable, c'est qu'on s'apprête à excuser l'inexcusable*».

Aucune information sur les «nouveauautés» acceptées dans l'accord: création d'une période d'essai interpro supérieure aux conventionnelles, nouveau CDD, légalisation du marchandage de main d'oeuvre. Le tout est une escobarderie (1).

Signature effective le 21 janvier malgré les réactions dans l'organisation et la majorité des interventions à la CE confédérale du 16 janvier contre l'accord. Démocratie?

Comment les confédéraux ont-ils pu se laisser convaincre sans faire eux-mêmes l'analyse? On ne leur demande pas de faire confiance sinon il suffirait d'élire un chef et des sous-chefs et de s'en remettre à eux. Confusion entre démocratie politique et démocratie syndicale.

Ce qui compte en fait c'est que la liberté de négociation consisterait à signer un mauvais accord quand le pouvoir menace de décider. Réformisme «militant»? Il s'agit de fait d'obéir aux ordres capitalistes dans

(1) Action ou parole équivoque, simulation ou dissimulation adroite destinée à tromper sans mentir précisément.

un cadre subsidiaire, ce qu'on appelle maintenant le « dialogue social ». Le « dialogue social » a plus à voir avec le doctrine sociale catholique et l'appel de Pétain aux travailleurs qu'avec la tradition syndicale et ouvrière qui a conduit à la création de la CGTFO il y a 60 ans. L'attitude de FO aujourd'hui n'a rien à voir avec celle d'hier.

Pour déterminer une signature, ce qui compte c'est le mandat donné par le congrès et les résolutions. En comparant l'accord et les résolutions, on voit que vous avez pris plus que des libertés avec le mandat. La violation des résolutions a été faite en connaissance de cause car je vous avais averti à 6 reprises entre le 16 novembre et le 21 décembre. Toutes les violations et régressions ont été signalées au bureau confédéral avant même sa réunion du 14 janvier, mais vous avez passer outre, de ne pas consulter les instances, sans doute par crainte d'être désavoués.

Les camarades de la CE auraient pu et du réagir et demander un CCN extraordinaire.

Sur le contenu de l'accord, je n'aborderai que la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences). Ce qu'en disait Roland Raignoux, secrétaire confédéral (secteur économique) en 1991: le « management participatif », autre nom de la GPEC, s'inscrivait parfaitement dans la logique de la doctrine sociale catholique, et il l'associait à la Charte du travail de 1941, dans la recherche du bien commun au sein de la corporation. Il qualifiait ça de « *technique de manipulation de masse* » destinée à accroître la productivité. Et il concluait que c'est une stratégie visant à éradiquer complètement la lutte de classe, et à privilégier l'individu par rapport à l'expression collective, c'est-à-dire aux syndicats.

La GPEC ça sert à réduire les effectifs en impliquant individuellement chaque salarié. Bref: ça sert à faire travailler plus SANS gagner plus! Eh oui camarades confédéraux, apparemment vous ne le savez même pas que la GPEC c'est travailler plus sans gagner plus! Et vous n'avez même pas vu que cet accord c'est la mise en musique du « travailler plus sans gagner plus » que la CGT Force Ouvrière conteste.

Les courants qui traversent notre organisation, comme l'histoire du mouvement ouvrier, ont réalisé leur unité sur la nécessité, reconnue par tous, de son indépendance. Sans respect mutuel, aucune unité n'est possible, et aucune indépendance non plus. C'est cela qui est remis en cause, c'est excessivement grave, et cela ne doit pas continuer. C'est comme si l'organisation était frappée d'amnésie à 60 ans et oubliait tout d'un coup les causes des scissions qui ont tellement affaibli le mouvement syndical.

Faire comme si de rien n'était ne serait pas seulement une lâcheté mais une faute très grave. Une CGTFO continuerait certes, mais à terme pas LA CGTFO qui depuis 60 ans continue la CGT.

Il faut que le CCN reprenne les choses en main en se prononçant sur l'accord et la signature. Cela marquerait notre aspiration profonde au respect de la démocratie dans la confédération et à sa cohésion. Pour l'avenir, que la CE soit consultée systématiquement elle a le pouvoir de convoquer un CCN extraordinaire.

Je ne réclame aujourd'hui aucune tête.

«Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de n'en pas être accablé et de continuer son chemin». (Jaurès - *Discours à la jeunesse*). Alors camarades soyons courageux, raisons que les principes de la démocratie ouvrière l'emportent sur les certitudes, les manœuvres et la passion, pour que continue de vivre la CGT Force Ouvrière!

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 30 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Fondateur de publication: Alexandre HEBERT

email: maite.heb@wanadoo.fr
